



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT
RÉVISANT LE RÈGLEMENT 2014-844
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le 2 décembre 2010, le gouvernement a adopté le projet de loi n° 109 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

QUE cette loi oblige chaque municipalité à adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale.

QUE le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit concerner, notamment, leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat.

QUE le conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau adoptera un Règlement révisant le Règlement 2014-844 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau, et ce, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi **19 février 2018**, à 20 h, à l'hôtel de ville, 19, avenue Marquette, Baie-Comeau.

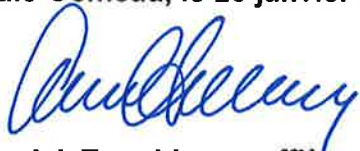
QUE les buts de ce code sont les suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

- Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale de la Municipalité, au 2, place La Salle à Baie-Comeau, pendant les heures régulières de bureau.

Baie-Comeau, le 23 janvier 2018



**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**